



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-NOT-109

Déposé le : 20.06.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre de la motion

**Sauvegarder l'intégrité des jeunes – lutter contre le fléau de la drogue – banir les shootoirs**

## Texte déposé

Le motionnaire invite le Conseil d'Etat à élaborer et à présenter un projet de loi pour interdire la création d'espaces de consommation sécurisés de stupéfiants sur tout le territoire cantonal.

## Commentaire(s)

Le projet de création d'un espace de consommation sécurisé dans la commune de Lausanne relance le débat autour de la politique qui vise à encadrer les problèmes liés à la drogue. Pour rappel, la population lausannoise a clairement refusé la création d'un tel local, en 2007. Dès lors, nous demandons que la volonté populaire soit respectée et que l'argent du contribuable vaudois soit utilisé pour la lutte et la prévention et non pour la propagation de ce fléau. En effet, les bénéfices du rééquilibrage des charges entre le Canton et la commune de Lausanne seront directement utilisés au profit de l'espace de consommation, faisant ainsi participer l'ensemble des contribuables vaudois au financement de ce projet lausannois.

La création d'un tel local pousserait l'attitude contradictoire de l'Etat jusqu'à la caricature, en favorisant la consommation et l'échange de produits illégaux. Ce faisant, les autorités cantonales brouillent le message de prévention qu'elles adressent à la population.

Il est illusoire de penser qu'un espace de consommation sécurisé résoudra le problème de la consommation sur l'espace public. Les usagers ne vont pas se mettre à planifier leur consommation

pour l'ajuster aux horaires d'ouverture restreints du local, en prenant encore le risque de devoir patienter en salle d'attente. Le consommateur en manque continuera à prendre la dose dont il a besoin là où il se l'est procurée.

Selon le préavis de la Municipalité lausannoise (N°2016/41, « Politique communale en matière de drogues », approuvé par le Conseil communal), la Suisse compte 12 espaces de consommation sécurisés, sur un total d'environ 90 espaces de ce type au niveau mondial. La très forte proportion de tels espaces en Suisse n'a pas d'effet réducteur sur la consommation de drogues par injection. Selon les chiffres du « Rapport mondial sur les drogues » de 2016 (Office des Nations unies contre la drogue et le crime), la Suisse (avec la République tchèque et la Slovaquie) a le pourcentage le plus élevé d'usage de drogues par injection, en Europe occidentale. Un pays comme la France, qui ne dispose pas d'espaces de consommation sécurisés, a une consommation de drogues par injection près de dix fois inférieure, selon le rapport de l'ONUDC.

La Suisse, et en particulier le canton de Vaud, subit depuis quelques années l'arrivée en masse d'acheteurs et de dealers étrangers. On observe également une augmentation de la consommation de drogues et l'apparition de nouveaux produits. Les coûts pour les assurances sociales explosent. La politique qui vise à accompagner la consommation des toxicomanes plutôt qu'à la réduire n'a donc pas fait ses preuves.

Les scènes liées à la drogue sur l'espace public interpellent légitimement la population, les autorités politiques et les forces de l'ordre. Il n'y a pas lieu d'occulter ce malaise en le confinant aux espaces protégés, mais il faut que cette réalité dérange pour inciter divers acteurs à prendre des mesures appropriées pour résoudre ce problème, en gardant comme objectif souhaitable le sevrage et l'abstinence qui seuls donnent des résultats concluants.

Les besoins réels des toxicomanes doivent être pris en considération, plutôt que d'appliquer aveuglément des idéologies qui favorisent davantage l'égo des politiciens plutôt que les personnes précarisées. En effet, Le rapport « Toxicomanie dans le canton de Vaud : sixième période d'évaluation 2008-2012 » (p. 111) montre qu'un espace de consommation sécurisé n'est de loin pas un besoin prioritaire pour les toxicomanes : « Les éléments les plus saillants et débattus récemment concernant le dispositif vaudois (local d'injection, bistrot social) n'ont pas fait l'objet de beaucoup de commentaires. [...] [L]e local d'injection n'a fait l'objet que d'une demande, et suite à une question explicite de notre part [...] ». »

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre des mesures réalistes qui correspondent aux besoins réels mentionnés dans le dernier rapport sur la toxicomanie en terres vaudoises. Ainsi, dans le contexte du projet de création d'un espace de consommation de stupéfiants à Lausanne, j'invite le Conseil d'Etat à proposer une loi qui permettra de garantir la sécurité et la protection de la jeunesse, en interdisant la création d'espaces de consommation de stupéfiants sur tout le territoire du canton de Vaud.

### Conclusions


Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

DUCOMMUN Philippe DCS  
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

  
Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Cretegnny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cretegnny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas <i>N. Glauser</i>
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debliué François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre <i>[Signature]</i>
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent <i>L. Chappuis</i>	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José <i>[Signature]</i>	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc <i>[Signature]</i>	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezzo Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venezelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric